

Les membres obtiennent une troisième semaine de vacances après cinq ans de service

Aux membres de Jazz Maintenance en ligne de la section locale 2002,

Comme nous l'avons indiqué précédemment, le protocole d'entente n'ayant pas été ratifié, le grief concernant le droit aux vacances des membres à Jazz Services techniques et maintenance en ligne n'a pas été résolu et nous avons dû aller en arbitrage.

Nous sommes heureux de vous informer qu'Unifor a finalement été en mesure de régler le grief relatif aux vacances sans avoir recours à une tierce partie.

CONTEXTE

À l'automne 2019, le droit minimal aux vacances des travailleuses et travailleurs a été haussé à trois semaines après cinq ans de service dans le Code canadien du travail.

À la suite de cette modification du Code du travail, le droit aux vacances prévu dans la convention collective actuelle des membres d'Unifor à Jazz est tombé en deçà des normes juridiques minimales, n'offrant que trois semaines de vacances après six années d'emploi consécutives.

Unifor a communiqué avec l'entreprise et déposé un grief afin de corriger le problème et d'obtenir les avantages auxquels les membres ont droit.

RÈGLEMENT

Jazz a accepté d'offrir aux membres trois semaines de vacances au cours de leur cinquième année

/ Suite à la page 2

d'emploi. De plus, l'entreprise procédera à une vérification de tous les membres du personnel qui n'ont reçu leur troisième semaine de vacances qu'à la fin seulement de leur sixième année d'emploi et informera ces membres des vacances supplémentaires auxquelles ils ont droit.

Cette « banque » distincte d'une semaine de vacances peut être utilisée au cours des deux prochaines années en choisissant des créneaux ouverts spéciaux tout au long de l'année. S'il reste des vacances dans la banque d'un membre du personnel à l'issue de la période de deux ans, elles lui seront payées au taux salarial en vigueur aujourd'hui.

Nous sommes heureux que les parties soient parvenues à une entente avant le début des demandes de vacances qui approche à grands pas.

Comme toujours, nous vous tiendrons au courant de tout nouveau développement. D'ici là, n'hésitez pas à communiquer avec vos représentantes et représentants syndicaux dans votre milieu de travail si vous avez des questions. Vous pouvez également communiquer directement avec votre vice-présidente ou vice-président ou la présidente ou le président de votre comité de négociation.

DON ROSS

Vice-président de Jazz Maintenance en ligne, section locale 2002
778-227-0093 (cellulaire)
don@unifor2002.org

TIM WAY

Président du comité de négociation pour Jazz Services techniques, section locale 2002
902-499-5119 (cellulaire)
tway123@gmail.com

JOHN MURAWESKY

Président de Jazz Maintenance en ligne, section locale 2002
778-896-7737 (cellulaire)
jmurawesky@unifor2002.org

En toute solidarité,

Tammy Moore, Présidente de la section locale 2002 d'Unifor
Josée Genois, Adjointe à la présidente de la section locale 2002 d'Unifor
Don Ross, Vice-président de Jazz Maintenance en ligne, section locale 2002 d'Unifor
Tim Way, Président du comité de négociation pour Jazz Services techniques, section locale 2002
John Murawesky, Président de Jazz Maintenance en ligne, section locale 2002

